Mariage homosexuel : le Sénat ne veut pas d'un référendum

Publication : samedi 6 avril 2013 08:39

Le Figaro, 6 avril 2013

samedi 6 - dimanche 7 avril 2013 LE FIGARO

10 | SOCIÉTÉ

Mariage homosexuel : le Sénat ne veut pas d'un référendum

Les sénateurs ont rejeté, par 176 voix contre 164, la motion de l'opposition qui visait à soumettre à référendum le projet de loi.

GUILLAUME PERRAULT
@guilperrault

FAMILLE Après le discours du Christianisme Tandis que le parole et la droite vous ont, à l'unanimité, voté contre le projet de loi sur le mariage et l'adoption pour les couples homosexuels. Philippe Bas (UMP) a prononcé un référendum. « Cette réforme change le concepton légale de la filiation et la notion juridique de la parenté, a-t-il argumenté. Elle laisse croire qu'un enfant peut avoir deux pères ou deux mères et reconnaît une parenté d'intention à l'égal de celle de la nature. » Le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, a « il est impossible et insultant de laisser entendre que seule l'homophobie peut expliquer l'opposition à ce texte [...]. Cette pulsion du vocabulaire et de la pensée qui répand le soupçon sur le contradicteur est une méthode ancienne. » S'adressant à la garde des Sceaux, le sénateur UMP a lancé : « Quand la société se divise à ce point, n'essayez pas de passer en force, respectez plutôt que vous ne le faites le droit de l'opposition. Cette réforme n'a soulevé aucune opposition populaire, n'a soulevé une telle division du pays, au moment même où la France rencontre une grave crise morale. » Selon Bruno Retailleau (UMP), « l'égalité républicaine, c'est traiter de la même façon des situations identiques. Or, un couple de personnes de même sexe, ce n'est pas la même chose qu'un couple de sexes différents », a-t-il ajouté, citant la décision de la jurisprudence du Conseil constitutionnel.

Gérard Longuet (UMP) a, lui aussi, défendu le recours au référendum en le comparant à « une respiration. De grands présidents de la République ont utilisé cette respiration référendaire même quand ils n'y étaient pas contraints. Surtout ne l'a pas fait et, parfois, je le regrette », a-t-il ajouté.

Accusée par la droite d'avoir chahuté le débat, la ministre de la Justice, Christiane Taubira a répondu à cet argument en invoquant un précédent historique. « Les revendications pouvaient être portées par des groupes de toute sorte, de toutes taille. La question est de savoir si elles sont légitimes et fondées, a expliqué la garde des Sceaux. Les alertes pouvaient être le fait d'individus : souvenez-vous du citoyen Tabou, à l'origine de la définition d'un mariage civil en 1791. L'Église, en effet, refusait de le marier car il était considéré, à « elle pour » [illegible] « Aujourd'hui, les revendications [illegible] « les couples homosexuels ont le droit de se marier, de composer leur famille au même titre que les couples hétérosexuels », a conclu Taubira.

Le président de la commission des lois, Jean-Pierre Sueur (PS), a jugé « opéchase » les arguments avancés par la droite pour soutenir qu'un référendum était juridiquement possible sur ce sujet. « Le champ du référendum, étendu en 1995, n'englobe pas les questions de société », a estimé le sénateur du Loiret. Après « 30 heures d'interruption parlementaire », a conclu le rapporteur Jean-Pierre Michel (PS).

Dans l'après-midi, les sénateurs ont rejeté, par 176 voix contre 164, la motion de l'opposition qui visait à soumettre à référendum le projet de loi. Ce n'est que lundi que les sénateurs devraient commencer l'examen des articles du texte et des 279 amendements déposés. Le vote du Sénat sur l'ensemble du texte devrait intervenir mercredi, jeudi et samedi prochain. Si la Haute Assemblée donne son feu vert, le projet de loi sera soumis à l'Assemblée nationale en deuxième lecture vers la mi-mai. ■

GÉRARD LONGUET
SÉNATEUR DE LA MEUSE, VICE-PRÉSIDENT DE L'UMP

« De grands présidents de la République ont utilisé cette respiration référendaire même quand ils n'y étaient pas contraints »

JEAN-CHRISTOPHE MARMARA/LE FIGARO

.

Phoca PDF